



COMMUNE DE PALLUAU
CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU 23 FÉVRIER 2017 – 20H00
COMPTE RENDU SOMMAIRE

Présents : MM. Robert BOURASSEAU – Patrick GINEAU – Pascal AVRIT – Guillaume BUTEAU - Bruno MARTEAU - MMES Marcelle BARRETEAU – Elena BOULIAU – Muriel BROCHARD - Monique DIERCKENS

Pouvoir : J.PORTRAT pour R.BOURASSEAU

Absent excusé : Cédric IDIER

Secrétaire de séance : Monique DIERCKENS

Présents 10 - Votants 11

Convocations distribuées le 17/02/2017

PV publié le 28/02/2017

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

0. AJOUTS – SUPPRESSION À L'ORDRE DU JOUR
1. APPROBATION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL
2. DÉCISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SA DÉLÉGATION
3. VOTE DES SUBVENTIONS 2017
4. LOCATION DES SALLES – MONTANT DE LA CAUTION
5. CONVENTION AVEC LA CCVB POUR MISE À DISPOSITION DE L'ESPACE ST JACQUES
6. TARIF DE LOCATION DE L'ESPACE ST JACQUES
7. ACHAT DES JEUX À L'ÉCOLE

DÉLIBÉRATION N° 0 – AJOUTS SUPPRESSIONS À L'ORDRE DU JOUR

Suppression des points n° 5 et 6 – Convention avec la CCVB pour la mise à disposition de l'espace St Jacques et tarif de location de cet espace

Ajout du point 6 – Avenant 1 à la convention avec la Préfecture pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

Ajout du point 7 – Avenant 2 à la convention avec la Préfecture pour la télétransmission des actes budgétaires

Ajout du point 8 – Travaux de rénovation de l'église TR 2 – subvention de la Région

DÉLIBÉRATION N° 1 – APPROBATION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2017.

DÉLIBÉRATION N° 2 - DÉCISIONS DU MAIRE

Le conseil municipal prend acte des décisions du maire prises dans le cadre de sa délégation :

MARCHÉS PUBLICS					
N°	DATE	TIERS	OBJET	DUREE	MONTANT HT
2017/M/1	09/02/17	APAVE	MISSION CONTRÔLE TECHNIQUE EGLISE 2	9 MOIS	1 748,00€
2017/M/2	09/02/17	APAVE	MISSION SPS EGLISE TR2	9 MOIS	2 645,00€
CONTRATS DE PERSONNEL					
N°	DATE	POSTE	MOTIF	TEMPS TRAVAIL	DURÉE
2017/CP/2	6-févr	ASSIST. ADMIN.	ACCROISSEMENT D'ACTIVITÉ	14H/SEMAINE	6 FÉV - 4 MARS
2017/CP/3	10-févr	AGENT D'ACCUEIL	REMPLACEMENT RETRAITE POUR INVALIDITÉ	17H30/SEMAINE	13 FÉV - 31 AOÛT
2017/CP/4	20-févr	ASSIST. ADMIN.	REMPLACEMENT CONGE MATERNITE	35H/SEMAINE	21 FÉV - 13 JUIN

DÉLIBÉRATION N° 3 - VOTE DES SUBVENTIONS 2017

Le conseil municipal décide sur proposition de la commission des finances et après un vote à main-levée, à l'unanimité excepté la subvention attribuée à l'association « Jumelage Palludéen » une voix CONTRE d'attribuer les subventions suivantes :

AS. PARENTS PUBLIQUE : PISCINE 15€ par enfant de Palluau	1 410 €
APEL RPI PRIMAIRE PALLUAU LA CHAPELLE-PALLUAU PISCINE 15€/enfant de Palluau	780 €
OGEC STE AGNES Accompagnement et surveillance cantine 60€/enfant de Palluau	3 120 €

USSEPLCP 15€ x 31 joueurs licenciés de Palluau	465 €
ASSOCIATION "LES NOUNOUS" 15€ par adhérent	90 €
LES AMIS DU RIGOLLY	800 €

Arrivée de Emmanuel ARNAUD**Présents : 11 votants : 12**

JUMELAGE PALLUDÉEN	600 €
ZIMZIM 15€ par adhérent de Palluau	180 €
ASSOC.FONC.REMEMBREMENT	300 €
PROTECTION CIVILE ST ÉTIENNE DU BOIS	150 €
RCF RADIO VENDEE pour l'animation de 2016	100 €

La demande de l'UNC est reportée dans l'attente d'informations complémentaires.

Monique DIERCKENS a quitté la salle au moment du vote de la subvention à l'association « Les Amis du Rigolly ».

Les demandes suivantes sont refusées :

IFAC
MFR - MOUILLERON EN PAREDS
MFR - VENANSAULT
BTP CFA
CHAMBRE METIERS ET ARTISANAT
FONDATION ICES
LA LIGUE CONTRE LE CANCER
AVH VENDEE
FRANCE ADOT 85
AREAMS
VAINCRE ENSEMBLE
ALCOOL ASSISTANCE LA CROIX D'OR
AFSEP
JALMALV
ASSOCIATION REGIONALE DES MUTILES DE LA VOIX
ADAPEI
FNATH
INSTITUT MEDICO-EDUCATIF "LES TERRES NOIRES"
BANQUE ALIMENTAIRE
UDAF 85
CROIX ROUGE FRANCAISE
LES RESTAURANTS DU COEUR
FAVEC
SECOURS POPULAIRE Français
SOLIDARITE PAYSANS VENDEE
ADILE
ADMR PALLUAU

DÉLIBÉRATION N° 4 – LOCATION DES SALLES COMMUNALES - CAUTION

Après délibération, le conseil municipal décide de demander une CAUTION pour toute utilisation payante des salles communales à compter du 1^{er} mars 2017. Fixe le montant à 300€.

DÉLIBÉRATION N° 5 – ACHAT DE JEUX AU GROUPE SCOLAIRE INTERCOMMUNAL « LE VERGER »

Patrick GINEAU présente le projet d'acquisition de jeux à l'école élaboré par la commission scolaire en étroite collaboration avec l'équipe enseignante.

Le projet porte sur l'achat d'une structure de jeu ABIBE pour les 2-6 ans au prix de 3 480 € HT (budgets 2016 et 2017). Elle sera installée par les parents d'élèves après réalisation d'un seuil par les services techniques devant la classe de MS.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'achat d'une structure auprès de la société AGORA.

DÉLIBÉRATION N° 6 – AVENANT 1 À LA CONVENTION SIGNÉE AVEC LA PRÉFECTURE POUR LA TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Patrick GINEAU rappelle que la commune adhère depuis le 1er janvier 2017 au syndicat mixte e.collectivitesvendee offrant une plateforme d'échanges informatiques et d'administration électronique dont la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité. Afin de permettre les échanges entre la collectivité et l'administration, il y a lieu de passer un avenant à la convention signée en 2008 qui autorisait la télétransmission via OK-KUB dispositif de la société OMNIKLES qui va être résilié.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, autorise la passation d'un avenant 1 et autorise le maire à le signer.

DÉLIBÉRATION N° 7 – AVENANT 2 À LA CONVENTION SIGNÉE AVEC LA PRÉFECTURE POUR LA TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES BUDGÉTAIRES

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de télétransmettre les actes budgétaires et décide de passer un avenant n° 2 à la convention signée en 2008 entre la collectivité et l'administration.

DÉLIBÉRATION N° 8 – RÉNOVATION DE L'ÉGLISE TR2 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de solliciter une subvention auprès de la Région pour les travaux de rénovation de l'église – tranche 2.

Montant des travaux subventionnés		306 630 €
↻ Échafaudages, maçonnerie, pierre de taille	171 000 €	
↻ Charpente menuiserie	32 300 €	
↻ Couverture zinguerie	40 800 €	
↻ Honoraires architecte	34 008 €	
↻ Missions contrôle technique et coordination	6 500 €	
↻ Traitement de la charpente	22 022 €	
Subvention sollicitée 30 % soit		91 989 €

Il s'en est suivi des discussions n'entraînant pas de décisions.

Séance levée à 23 Heures
Robert BOURASSEAU – président de séance



